



Cahier des Charges

-

Organisation d'un Concours FACCC

PREAMBULE

Les concours et épreuves de chiens courants sont les principales activités d'animation et de promotion de nos associations départementales. Les objectifs de ces manifestations sont, particulièrement, que la pratique de la chasse aux chiens courants soit mise en valeur et que l'esprit convivial soit perçu par tous. Le dynamisme et le sérieux des AFACCC doivent assurer la vision d'une image valorisante et respectable de la FACCC.

Bien que bénévole, l'organisateur d'une épreuve est le garant du succès : il doit donc mettre en œuvre tout ce qu'il juge nécessaire au bon déroulement de celle-ci et doit respecter les conditions d'organisations ci-dessous.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Pour être valide, un concours FACCC doit respecter le règlement d'organisation des épreuves et les différents règlements et cahiers des charges des concours de meutes, de chien de pied et de rapprocheur.

A- LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

L'organisateur doit effectuer dans les délais impartis toutes les démarches administratives et recueillir les autorisations nécessaires :

- **Déclaration auprès des services préfectoraux** sur le modèle proposé par la FACCC (demande d'autorisation pour concours ou épreuves, Art.2 de l'arrêté du 21 janvier 2005) au minimum 1 mois avant la date de l'épreuve.

Lorsqu'un concours se déroule sur deux départements, l'organisateur doit effectuer les déclarations préfectorales auprès des deux départements.

- **Autorisation écrite du ou des détenteurs du droit de chasse**

Par ailleurs, l'organisateur doit prendre contact avec les propriétaires ou ayants droits des sociétés ou ACCA ou chasses privées attenantes, avec toute la diplomatie qui s'impose, pour s'assurer du droit de

suite.

Il devra prendre contact également avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la brigade de gendarmerie locale afin de les informer du type de manifestation, des conditions de son déroulement et du public attendu.

Il en sera fait de même pour l'ONF si la manifestation se déroule en forêt domaniale ou soumise.

En cas d'épreuve se déroulant dans un département voisin, l'organisateur doit demander et recevoir l'accord du Président de l'AFACCC départementale concernée.

- **Transmission 15 jours minimum avant l'épreuve** à la DDT et à la DDETSP (services vétérinaires) du lieu de la manifestation, de la liste et des numéros d'identification des chiens qui participent.

B- LES CONDITIONS STRUCTURELLES ET MATERIELLES

- **Le territoire :**

Il sera choisi en fonction de l'épreuve qui doit s'y dérouler et du public attendu.

Dans la mesure du possible, privilégier des territoires où plusieurs espèces sont représentées, et pas uniquement l'espèce recherchée pour le concours.

Il faudra s'assurer de la possibilité d'accès aux secteurs pour les spectateurs, de la possibilité de juger efficacement et de récupérer les chiens sans trop de mal.

Il faudra choisir des territoires suffisamment vastes afin d'avoir le moins possible à couper les chiens en cours de prestation.

- **Les infrastructures :**

La salle d'accueil sera suffisamment spacieuse pour recevoir l'ensemble des participants, concurrents et public. Chauffée et équipée d'une sonorisation, avec une scène ou un parquet surélevé, elle disposera d'une pièce indépendante pour les juges.

Le parking pourra accueillir l'ensemble des participants en réservant une zone pour les concurrents.

Des cages pour recevoir les meutes seront montées, et abritées en cas d'intempéries.

Sur le site, la présence d'une communication ciblée et adaptée est indispensable. Elle est facilitée par la pose de fanions, roll up, banderoles, bâches, photos, vidéos...

- **La signalisation :**

Les accès au lieu de rendez-vous doivent être balisés de manière à permettre aux concurrents et au public de rejoindre facilement et en toute sécurité la manifestation. Un fléchage significatif sera implanté sur les principaux axes de proximité.

Des panneaux avertisseurs seront mis en place sur les voies qui risquent d'être traversées par les meutes.

L'organisateur doit afficher sur le lieu du rassemblement des concurrents un double des fiches d'engagement, le règlement des épreuves FACCC, un exemplaire de la fiche de notation, le tableau de tirage au sort ainsi que le plan ou la cartographie du territoire avec les lieux de découpler.

L'utilisation de fanions de différentes couleurs (ballon gonflable, fléchage...) en guise de moyen de ralliement au moment du départ est conseillée, afin de faciliter le rassemblement autour de la meute choisie.

- **La publicité :**

L'organisateur devra penser à inviter toutes les personnalités locales ou ayant contribué, de près ou de loin, à la réalisation de l'épreuve (maire, conseiller général, président de fédération des chasseurs, président des associations cynégétiques ...)

Les médias seront contactés pour assurer toute la publicité voulue afin de valoriser l'image de la FACCC.

En cas d'édition de programmes ou de brochures concernant l'épreuve, l'organisateur doit s'assurer que le

contenu du document soit le reflet même d'un concours AFACCC.

Le titre de ce document ne peut être que : concours, épreuve ou finale, suivi de la catégorie, de l'espèce poursuivie et de l'AFACCC organisatrice.

C- LES CONDITIONS HUMAINES ET FONCTIONNELLES

● L'équipe des bénévoles :

L'organisateur devra s'assurer du concours de nombreux bénévoles qui assureront les différentes tâches à accomplir avant, pendant et après l'épreuve. Il faudra entre autres avoir un secrétariat efficace pour effectuer toutes les tâches administratives, du personnel pour la buvette et la restauration, des guides-accompagnateurs pour les juges et les concurrents, des personnes pour assurer l'installation des infrastructures, puis pour renseigner, guider le public, une équipe pour la communication, des afficheurs, et des gens pour remettre tout en place après la manifestation.

● L'accueil des concurrents et du public :

Un casse-croûte et un café seront mis à disposition des concurrents et du public au moment de leur arrivée matinale. En cas d'hébergement, un responsable orientera les gens vers les lieux d'accueil pour les personnes et les chiens.

Le choix des prestataires en restauration, professionnels ou associatifs, devra garantir une qualité de produit et de service en réelle adéquation avec les tarifs proposés et affichés.

● Les responsables et accompagnateurs :

L'organisateur doit prévoir :

- Un carnet de jugement, un gilet orange spécial, un équipement radio type talkie-walkie par juge et des gilets jaune fluo pour les conducteurs
- Un accompagnateur-guide local ayant une bonne connaissance du terrain pour chaque meute.
- Un nombre suffisant de véhicules pour les juges (conducteurs ayant également une bonne connaissance du terrain.)
- Un ou des véhicules pour la récupération des chiens et/ou des conducteurs à l'issue du temps imparti afin d'assurer la sécurité de ces derniers et de ne pas gêner les concurrents suivants.
- Du matériel de géolocalisation des chiens de chasse au cas où un ou plusieurs concurrents n'en soient pas équipés, il peut être prêté par l'AFACCC organisatrice ou ses adhérents

● Le contrôle des chiens :

Les chiens doivent être identifiés, vaccinés contre la rage dans les départements où la législation l'exige et, en parfait état sanitaire.

Il n'y a pas de limite d'âge pour l'inscription des chiens, le Président du jury jugeant sur place de la possibilité ou non de découpler chaque chien.

L'organisateur s'assurera de la présence d'un docteur vétérinaire afin de vérifier les tatouages et puces, les cartes d'identification, ainsi que l'état sanitaire des chiens engagés selon les consignes données par la DDETSP. Les certificats d'identification doivent être tenus à disposition des services de contrôle suivant la réglementation en vigueur.

● Les concurrents :

Les demandes d'engagement aux épreuves et concours doivent obligatoirement être enregistrées sur le portail de gestion des concours du site www.faccc.fr. Un concurrent n'ayant pas la possibilité de la remplir sur internet aura la possibilité de transmettre sa demande d'engagement par écrit à l'organisateur du concours qui se chargera de la saisir lui-même sur le portail dédié.

L'organisateur doit faire parvenir à chaque concurrent retenu le règlement et la fiche de notation de

l'épreuve concernée ainsi qu'un plan d'accès au lieu de rendez-vous, une liste des hébergements du secteur ainsi que le jour de passage et l'heure d'arrivée pour le tirage au sort qui les concernent.

Il procèdera à la vérification des adhésions de tous les concurrents, propriétaires et conducteurs.

- **Le jury :**

Il se réunit au tout début de chaque épreuve afin de recevoir les consignes du Président du jury.

Il procède au tirage au sort des secteurs et des heures de découpler en présence de l'ensemble des personnes concernées, le résultat étant immédiatement noté sur un tableau à la vue de tous.

Il vérifie, avec ou sans l'aide du vétérinaire, la bonne adéquation entre les fiches d'inscription et les tatouages et cartes d'identification des chiens. Un transpondeur sera tenu à disposition des juges.

L'organisateur et le Président du jury veilleront à ce que le cahier des charges et le règlement des concours de meutes (et éventuellement du concours spécifique) édités par la FACCC soient respectés en tous points pendant le déroulement de l'épreuve.

D-EPREUVE DEPARTEMENTALE

- **Le jury :**

Le président de l'AFACCC aura contacté à l'avance un nombre de juges suffisant selon l'espèce (voir règlement concours de meutes) et nécessaire au bon déroulement de l'épreuve. Il aura vérifié que ceux-ci sont titulaires de la carte de juge FACCC ainsi que de leur affiliation à une AFACCC pour l'année en cours. Ils pourront également s'adjoindre des juges assesseurs choisis en fonction de leurs aptitudes et connaissances. Le Président du jury devra être un juge FACCC confirmé.

Les fiches de notation utilisées pour les jugements seront exclusivement les fiches officielles de la FACCC (dernière édition) sans aucune modification même partielle de ces dernières.

- **Transmission des résultats :**

L'organisateur devra, sous 48 heures après l'issue du concours, saisir le classement du concours sur le portail dédié du site www.faccc.fr et indiquer quels sont les concurrents éventuellement sélectionnés à l'épreuve régionale en cochant la case concernée. En parallèle, il devra transmettre par mail une copie des feuilles d'engagement des concurrents sélectionnés à l'épreuve régionale au président de sa région. Les feuilles d'engagement sont téléchargeables en PDF sur le portail des concours du site www.faccc.fr.

E- EPREUVE REGIONALE

- **Le jury :**

Le président de région est responsable de la composition du jury et nomme le président du jury.

Le Président de région aura contacté, en concertation avec l'organisateur, à l'avance un nombre de juges suffisant selon l'espèce (voir règlement concours de meutes) et nécessaire au bon déroulement de l'épreuve. Il aura vérifié que ceux-ci sont titulaires de la carte de juge FACCC correspondant au niveau de l'épreuve, ainsi que de leur affiliation à une AFACCC pour l'année en cours.

Le Président du jury devra être un juge FACCC confirmé.

Les fiches de notation utilisées pour les jugements seront exclusivement les fiches officielles de la FACCC (dernière édition) sans aucune modification même partielle de ces dernières.

- **Transmission des résultats :**

Le président de région devra, sous 48 heures après l'issue du concours, saisir le classement du concours sur le portail dédié du site www.faccc.fr et indiquer quels sont les concurrents éventuellement sélectionnés à l'épreuve nationale en cochant la case concernée.

Le président de région transmet par voie électronique les feuilles d'engagement des qualifiés à l'organisateur de la finale nationale ainsi qu'au président de la commission des épreuves. Les feuilles d'engagement sont téléchargeables en PDF sur le portail des concours du site www.faccc.fr.

En outre, le Président de jury fera parvenir au Président de la Commission des épreuves un compte rendu général de la manifestation.

F- EPREUVE NATIONALE

- **Le jury :**

4 ou 5 juges FACCC expérimentés sont choisis par le Conseil d'administration national sur proposition du Président de la Commission des épreuves. Le Président du jury sera obligatoirement un juge nommé par le CA national.

Les autres juges sont désignés par le président de la région concernée.

Les fiches de notation utilisées pour les jugements seront exclusivement les fiches officielles de la FACCC (dernière édition) sans aucune modification même partielle de ces dernières.

- **Transmission des résultats :**

Le Président du jury fera parvenir dans les meilleurs délais au Président de la commission des épreuves les résultats de la finale, ainsi qu'un compte rendu assez détaillé de l'épreuve pouvant servir de base à la rédaction d'un article pour notre revue Chien Courant. Quelques photos seront également les bienvenues.

G- CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'ORGANISATION D'UNE FINALE :

- **Les responsables devront :**

- S'assurer de pouvoir proposer restauration et hébergement aux concurrents comme au public, à un tarif raisonnable et sans déplacements trop longs depuis le lieu de rendez-vous. Des responsables spécifiques seront nommés pour recevoir et renseigner chacun avant et pendant l'épreuve.
- S'assurer de la qualité des territoires, de la possibilité d'accès aux secteurs pour les spectateurs, de la possibilité de juger efficacement et de récupérer les chiens sans trop de mal.
- S'assurer pour toutes les espèces de pouvoir mettre les concurrents en présence du gibier chassé, dans tous les secteurs de découpler, en prospectant le territoire dans les semaines et les jours précédant l'épreuve. Demander éventuellement à la DDT l'autorisation d'éclairer les champs la nuit afin de repérer au mieux la présence d'animaux.
- Dans la mesure du possible, privilégier des territoires où plusieurs espèces sont représentées, et pas uniquement l'espèce recherchée pour le concours.
- Pour le sanglier, même si certains moyens techniques peuvent aider à repérer la présence des animaux, il faudra utiliser des chiens courants pour la recherche des pieds le matin, en mobilisant une équipe de traceurs confirmés. De la qualité de la brisée dépend très souvent la qualité de la prestation et du concours en général. On ne peut se contenter de la trace « à vue » du passage d'un animal dans la nuit.

Pour éviter toute contestation, il est souhaitable que le pied soit recherché par le ou les concurrents. Pour cela, un secteur devra être déterminé par l'organisateur ; accompagné d'une personne connaissant bien le terrain, le conducteur procédera à la recherche du pied dans un temps imparti.

- **A la fin de l'épreuve :**

La cérémonie de clôture doit exprimer tout le sérieux que mérite la FACCC, à savoir :

- Avoir une sono bien au point afin que chacun entende correctement les orateurs.
- Donner la parole aux autorités présentes en ayant déterminé à l'avance l'ordre et le contenu des interventions (il ne doit y avoir ni oubli ni redondance).
- Un des intervenants devra parler de la FACCC afin de promouvoir ses valeurs et ses actions.
- Le président du jury devra donner quelques explications sur le fonctionnement de ce jury et la manière dont la FACCC note les prestations. Rappeler que c'est une meute qui réalise la meilleure prestation et non un concurrent qui est « champion ». Il est parfois utile de rappeler certains points du règlement afin d'éviter toute contestation.
- Les récompenses sont laissées au libre choix des organisateurs ; elles pourront toutefois être sélectionnées parmi l'importante gamme d'attributs siglés de la FACCC.
- A chaque finale nationale Lièvre, le trophée Bernard BANDERIER sera attribué à la meilleure prestation.

Pour les épreuves départementales, régionales et nationales, tout concurrent non présent lors de résultats du concours ou de l'épreuve ne pourra être classé, sauf motif impérieux.

CONCLUSION

Ce cahier des charges est indissociable du « règlement pour l'organisation d'une épreuve FACCC », des règlements des concours de meutes et des concours spécifiques. Ces documents sont la référence unique pour l'organisation et le déroulement de toute épreuve FACCC.

Les documents utilisés pour l'inscription des concurrents, la notation et la transmission des résultats seront uniquement ceux proposés par la FACCC, dans leur édition la plus récente.